
N° : CE 2024.10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE PREVENTION, GESTION ET
VALORISATION DES DECHETS ET ASSIMILES**

**Nb de membres
en exercice :**
6

Séance du 12 juin 2024
Sous la Présidence de M. Claude HUBER

Nb de présents :
5

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Nb d'absents :
1
- dont représentés : 0

En application de l'article 9 des statuts annexés à la délibération n°2023.6.99 du 7 décembre 2023, il y a lieu de désigner le secrétaire de séance du Conseil d'Exploitation.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

Votants :
5
- dont « pour » : 5
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

1° APPROUVE

- la désignation de M. François MULLER en qualité de secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 14 juin 2024

Le Président,



M. Claude HUBER

Le Secrétaire de séance,



M. François MULLER

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 27 juin 2024 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° CE 2024.10

**Page 1/1
(dont 0 page en annexe)**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024

Application agréée E-legalite.com